

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALGORGE**

SEANCE DU 28 JUILLET 2010

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

Date de la convocation
26 juillet 2010

L'an deux mille dix, et le 28 juillet à 21H00,
Le Conseil Municipal de VALGORGE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Monsieur Bernard BONIN, Maire.

Présents : Mr Bernard BONIN, Mmes Christelle MONTEREMAL, Claudie SEVEYRAC, Elsa LAMARCHE, Mireille DUVERNOIS, Pascale MANFREDI-VIELFAURE; Mrs André JOUVE, Michel DEGUILHEN,

Absents excusés : Mmes, Elisabeth SEVEYRAC, Henrika LEIBBRAND, Mr Luc PERRIER.

Secrétaire de séance : Christelle MONTEREMAL

ACQUISITION CHAUDIERE FUEL SANS BRULEUR

Pascale MANFREDI – VIELFAURE, Conseillère Municipale, indique qu'il était prévu d'utiliser une chaudière fuel de la maison de retraite en secours pour la chaufferie bois collective ; compte tenu de la vétusté de celle-ci, il apparait plus opportun de faire l'acquisition d'une chaudière neuve, pour le prix de 2469.19 € TTC.

Elle propose que cette acquisition soit faite par la commune de VALGORGE ; le transfert sur le budget de la régie sera réalisé à la mise en service de la chaufferie bois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Décide** l'acquisition d'une chaudière fuel sans bruleur pour le prix de 2469.19 € TTC.

FIXATION TARIF VENTE DE CHALEUR – CHAUFFERIE BOIS

Pascale MANFREDI – VIELFAURE, conseillère municipale, présente les simulations actualisées pour la vente de la chaleur de la chaufferie bois collective.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** les tarifs suivants :
 - Abonnement : 42 € /KW
 - Consommation : 50 € / MW/h
 - Consommation séchoir à châtaigne : 41.50 € / MW/h.

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE SALLE POLYVALENTE –
CHAUFFERIE BOIS - AVENANT N° 1 – AUTORISATION DE SIGNER LE
MARCHE**

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché a été passé avec le groupement GUILLET-BUSSIEAU, BET- SBM, ALPHA JM et BETEBAT ayant Pascale GUILLET comme mandataire pour la maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente et de la chaufferie bois, pour un montant de 66 138€.

Compte tenu de la réalisation des travaux en deux tranches et de l'augmentation de l'estimation initiale, de 615 636 € HT à 850 000 € HT, il convient de signer un avenant N° 1 portant le marché de 66 138 € HT à 91 396 € HT, et le délai d'exécution des travaux au 30 décembre 2011. Ce projet d'avenant a fait l'objet d'un accord de la commission d'appel d'offre du 23 juillet 2010.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** Mr le Maire à signer l'avenant correspondant.

**CHAUFFERIE BOIS – FOURNITURE DE BOIS PLAQUETTE – MARCHE A
PROCEDURE ADAPTEE – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**

Monsieur le Maire présente le résultat de la consultation pour la fourniture de bois plaquette pour la chaufferie bois.

L'entreprise JOUVE TRAVAUX PUBLICS a rendu l'offre la plus intéressante (avis favorable de la commission d'appel d'offre du 23 juillet dernier).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Autorise** Mr le Maire à signer le marché avec l'entreprise JOUVE TRAVAUX PUBLICS.

GARAGE COMMUNAL – DEPOT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

André JOUVE, Maire Adjoint, présente le projet de construction d'un atelier communal, réalisé par Pascal GUILLET, architecte.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** le projet présenté
- **Autorise** M. le Maire à déposer le permis de construire correspondant.

VENTE DE LA PARCELLE N° 313 SECTION F

M. le Maire indique que dans le cadre d'une procédure de biens vacants, la commune de VALGORGE est propriétaire de la parcelle N° 313 section F, d'une superficie de 22 a 70 ca.

Cette parcelle ne présente aucun intérêt pour un aménagement public et il propose de la céder à M. André SARRAZIN pour un montant de 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Accepte** le projet de cession présenté.